

/// SACA ET UNSFA : VOCATION

- Défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres
- Promouvoir les architectes auprès des décideurs locaux et des maîtres d'ouvrage du public et du privé
- Améliorer les moyens et les conditions d'exercice de la Profession
- Participer au travail national et local de réflexion sur l'exercice de la Profession

/// POURQUOI SE SYNDIQUER ?

- Pour vous informer sur vos droits
- Pour défendre vos intérêts
- Pour améliorer vos conditions d'exercice
- Pour développer un espace d'échange et de partage des expériences, une mutualisation des moyens et des connaissances
- Pour bénéficier de l'accès au service juridique et social de l'UNSFA
- Pour les promotions et tarifs avantageux négociés par l'UNSFA pour nos adhérents (logiciels, abonnements revues, offres partenaires, ...)
- Pour bénéficier d'un tarif préférentiel sur l'entrée au Gala des Architectes
- Pour l'aide à la recherche d'emploi (diffusion des offres et demandes via le site et des mails dédiés)
- Pour apparaître sur la liste des syndiqués que le SACA diffuse aux mairies
- Pour la transmission quotidienne des appels d'offres publics
- Pour bénéficier des « Attestations de formation » délivrées suite aux Jeudis du SACA et qui sont prises en compte au titre de Formation complémentaire lors de la déclaration de Formation obligatoire à l'Ordre des architectes

/// VOTRE SYNDICAT LOCAL VOUS ASSURE :

- Une représentativité à travers son appartenance à l'UNSFA
- Un pouvoir d'expression au nom de l'ensemble de la profession
- Une représentation en Commission Paritaire Régionale (CPR), où seul un syndicat peut négocier

Oui, je souhaite adhérer au SACA

Nom.....

Prénom.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse.....

Code postal / Ville.....

Tel. Mobile.....

Tel. Fixe.....

Télécopie.....

Email.....

Diplômes.....

Parrain(s).....

Mode d'exercice (libéral ou société).....

Effectif salarié mentionné dans votre DADS-U*

N° de SIREN*.....

***Information obligatoire suite à la LOI n°204-288 du 5 mars 2014 relative à la démocratie sociale portant réforme de la représentativité patronale.**

Condition d'admission : être diplômé en architecture, être parrainé par 1 ou 2 membres, fournir un CV, être inscrit à l'Ordre des Architectes PACA

Membre actif : 395 euros Soutien : 500 euros
 Soutien + : 750 euros

1ère adhésion architecte exerçant : 230 euros

Architecte -35 ans : 100 euros

Architecte affilié* : 50 euros

*Titulaire d'un diplôme en architecture ou équivalent

Architecte junior** : 50 euros

**non-inscrit à l'Ordre des Architectes et/ou non-titulaire de la HMONP mais titulaire d'un des diplômes d'architectes reconnus par l'Etat

Architecte honoraire : néant

Après avoir rempli ce formulaire, vous pouvez soit le renvoyer accompagné de votre règlement au SACA 50 bd Jean Baptiste Vérany 06300 Nice, soit prendre contact avec le secrétariat au 04 93 62 96 32 ou lesaca@free.fr